

Certificat

En date du 02 octobre 2025 le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction cidessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueurs.

Autorisation de bâtir 2025/081

Genre de la construction Mise en place d'une nouvelle fenêtre

Localisation de la construction Lieu-dit Parcelle cadastrale

F de Binsfeld Om Stack 68/6667

1 Om Stack 9946 Binsfeld Luxembourg

Nom et adresse du Monsieur Alexandre Schoumaker

permissionnaire 10m Stack Luxembourg

e présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa)

Weiswampach, le

2 1 OCT. 2025

Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.